

RAPPORT DE Mr. Elmet S. DORSAY

Délégué de l'Ambassade des Etats-Unis et de la "Library of Congress"

Au Congrès de la Fédération Internationale des Archives du Film

Vence (A.M.) - 24 Octobre/2 Novembre 1953.

Contrairement à ce que l'on dit des jeunes nations qui vivent dans le présent et tournent leur regard vers l'avenir, les Etats-Unis d'Amérique ne négligent pas entièrement leur passé. Dire qu'ils se penchent sur ce passé serait exagéré, mais le peuple et le Gouvernement font un effort sérieux pour préserver leurs traditions et les oeuvres créées dans le passé.

Ceci dit, vous trouverez tout naturel que l'art cinématographique qui jouit d'un essor considérable aux Etats-Unis et que certains esprits tendent même à identifier avec ce pays, ait une grosse part dans ces traditions et que l'Amérique veuille en conserver les productions les plus marquantes.

Pour vous donner une idée de l'ampleur de la production de films aux Etats-Unis, il suffit de citer quelques chiffres: de 1912 à 1950, donc en 38 années, plus de 20.000 sujets ont été sortis. Ce chiffre n'inclut pas les milliers de courts métrages produits à la même époque.

Qu'a-t-on fait pour conserver et classer cette avalanche de pellicules à l'intention des futurs usagers: étudiants d'histoire, de moeurs, de coutumes, producteurs de documentaires désirant utiliser certains anciens plans pour faire du montage? J'essayerai de vous rappeler, en quelques mots, ce qui a été accompli aux Etats-Unis à cet égard.

Les Européens qui ont l'esprit méthodique et qui étudient la vie aux Etats-Unis se trouvent déconcertés par certains facteurs typiquement américains, par exemple le manque de centralisation dans les fonctions publiques et aussi la grande part accordée à l'entreprise privée dans des oeuvres qui, en Europe, ne seraient confiées qu'aux Pouvoirs Publics.

L'archiviste de films qui rêverait d'une cinémathèque unique pour son pays serait plutôt déçu de ce qui se passe outre-Atlantique. La grande masse de films à laquelle j'ai fait allusion n'est pas concentrée en un lieu, ni classée entièrement, loin de là. Ce travail, si utile à nos yeux, est assuré par plusieurs organismes parmi lesquels il faut citer en premier lieu la "Library of Congress", (notre bibliothèque nationale).

Les "National Archives" (nos archives nationales) sont également dépositaires d'un contingent considérable de films gouvernementaux tels que ceux produits par les Ministères de l'Agriculture, du Commerce, du Travail et de la Défense Nationale, etc...

.....

Il y a aussi le "Musée d'Art Moderne" de New-York qui, comme vous le savez, a le mérite non seulement de préserver les chefs-d'oeuvre cinématographiques du passé, mais aussi de les faire connaître méthodiquement et efficacement à la génération actuelle. Je ne m'étendrai pas sur le travail du Musée, étant donné qu'il est membre effectif de votre Fédération internationale et que son délégué, ici présent, se chargera beaucoup mieux que moi de vous entretenir de ses activités les plus récentes.

Enfin il y a encore dans le domaine privé, les grandes Universités, dont les Facultés d'Art Moderne, d'Histoire, de Linguistique, ont toutes leur petite cinémathèque contenant les moyens audio-visuels susceptibles de rehausser l'enseignement théorique des matières respectives. Il y a aussi la "George Eastman House" de Rochester, dont le délégué vous parlera avec beaucoup plus de compétence que je ne saurais le faire.

La "Library of Congress", comme l'indique son nom, a été fondée dès le début de la République, en 1800, par Décret du Parlement pour l'usage exclusif de ses membres. Cependant cette restriction fut vite relâchée, car les trésors de cette bibliothèque sont accessibles aujourd'hui à toute la nation. Comme toutes les bibliothèques nationales dignes de ce nom, elle contient non seulement des livres, mais des documents historiques rares et irremplaçables, qui peuvent être consultés sur place et, dernièrement, par voie de microfilms. La bibliothèque renferme aussi actuellement plus de 11,000 disques de chansons folkloriques accompagnés de matériel explicatif, qui ont été enregistrés sous la direction du Dr. Ehrlich.

La "Library of Congress", comme votre Bibliothèque Nationale, est dépositaire de toutes les oeuvres imprimées aux Etats-Unis, pour lesquelles le droit de copyright a été demandé, c'est-à-dire presque pour tous les livres d'origine américaine. C'est précisément par rapport au copyright que certains films ont été déposés à la "Bibliothèque du Congrès".

Je n'ai pas besoin de vous dire les raisons qui poussent les producteurs à protéger leurs films contre les plagiaires et les pirates de l'industrie. Ces films déposés en vue du copyright forment pour ainsi dire le noyau de la collection cinématographique de la bibliothèque, mais en vérité, à l'origine, la "Library of Congress" a hérité d'un grand nombre d'anciens films muets tirés en positif sur papier. Ce fut le vrai commencement de cette activité.

Pendant et après la deuxième guerre mondiale une énorme quantité de films appartenant à l'ennemi et mis sous sequestre, furent confiés à la Bibliothèque, ainsi que des films de guerre pris à l'ennemi. De même tous ceux qui étaient sortis des services cinématographiques de l'armée américaine, furent ajoutés à cette collection toujours grandissante.

Une telle accumulation de films historiques produits au prix d'énormes sacrifices tant financiers qu'humains, ne pouvaient être laissés à l'abandon. Il était évident, dès lors, que les moyens de fortune employés auparavant devaient être remplacés par une organisation jouissant de moyens suffisants pour en assurer la conservation, le classement méthodique et la distribution aux usagers.

.....

C'est en 1946 que le Dr. Luther Evans, Conservateur de la bibliothèque nationale, présenta au Congrès un projet de budget minimum destiné à compléter les donations privées - telles que celle de la "Rockefeller Foundation" - considérables en elles-mêmes, mais insuffisantes pour un programme aussi ambitieux. Ce programme comportait de nouvelles méthodes de conservation muséographique, tout un système de fiches et de cartes. La cartothèque des films de la "Library of Congress" devait servir de modèle aux autres cinémathèques, avec ses fiches standard portant le titre de chaque film, sa date de sortie, sa durée, le nom de son producteur, les annotations concernant le format, la couleur, le synopsis du scénario et autres références utiles.

Tous ces projets amorcés en 1946 se présentaient sous d'heureux auspices. Le premier catalogue contenait plus de 50.000 titres de films déposés à la Bibliothèque et la deuxième édition devait en contenir 70.000. Mais la place et les moyens ne permettant plus de conserver tous les films produits, on envisagea une méthode de sélection: le travail fut confié au Musée d'Art Moderne qui devait revoir toutes les productions faites aux Etats-Unis et proposer celles qui étaient dignes d'être conservées pour la postérité. On envisagea aussi un service de tirage pour permettre aux personnes intéressées d'obtenir des copies et de conserver intacte l'édition originale de la bibliothèque.

Il y a là tout un processus complexe dont je ne pourrai vous donner les détails et qui, de toute façon, n'a pas été entièrement appliqué car, par la suite, dès 1948, les activités de la Section Films de la "Library of Congress" ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre, le Parlement n'ayant pas voté le budget nécessaire.

Tout ce matériel réduit à un format standardisé devait être imprimé par la Bibliothèque du Congrès et mis à la disposition des cinémathèques américaines et étrangères.

Les dons de films continuent à affluer et les demandes de copyrights aussi. Dans ces conditions, on s'étonne que la "Library of Congress" ait trouvé le moyen de rendre quelque service. Pourtant nous apprenons que la 20th Century Fox a tourné en 1953 un film sur le désastre du "Titanic" d'après les séquences recueillies dans les archives de la "Bibliothèque" qui avait conservé un film d'actualité pris en 1912 au départ du grand navire, et un autre sur l'arrivée des rescapés. Grâce à ces documents historiques, la FOX a pu donner un cachet d'authenticité à sa production. Ce cas est un exemple frappant de l'avantage des cinémathèques officielles.

Voici un autre exemple remarquable de l'utilité des cinémathèques. Le réseau de télévision NBC a diffusé une série de films historiques intitulée "Victoire sur Mer", composée de 26 séquences sur les opérations navales de la dernière guerre. Plus de 20 millions de mètres de films sont entrés dans la composition de cette série provenant des cinémathèques de 10 gouvernements différents. Naturellement la Bibliothèque du Congrès y a contribué pour sa part. C'est justement l'avènement de ce nouveau moyen miraculeux qu'est la Télévision qui exige de la part des archivistes de films un nouvel effort d'organisation et de conception.

.....

Sous le régime constitutionnel des Etats-Unis, les budgets sont votés d'année en année, ce qui a l'inconvénient d'empêcher les projets de longue durée ou du moins de les limiter, car un Parlement qui fait preuve de beaucoup d'intérêt envers certains problèmes en 1953 peut être forcé, par suite des événements domestiques ou mondiaux, de consacrer ses efforts à d'autres problèmes plus urgents. Donc, dans l'organisation de la "Bibliothèque du Congrès", l'établissement des priorités entre les diverses sections - telles que livres, traductions en braille pour aveugles, manuscrits, disques folkloriques, partitions musicales, microfilms et surtout films - doit être une tâche ingrate et difficile étant donné que le Parlement américain spécifie très souvent quelles sommes peuvent être allouées à chaque activité.

Il faut espérer que les futurs législateurs se rendront à l'évidence et reconnaitront l'importance primordiale des cinémathèques comme moyen non seulement d'enseignement, mais aussi de conservation du patrimoine national. Ils devront aussi reconnaître que le libre échange des films documentaires, scientifiques et historiques entre les nations est l'un des moyens les plus efficaces du resserrement des liens entre les peuples.

Les séances de votre Congrès à Vence feront ressortir ce qui a été accompli dans ce domaine dans les pays représentés et la comparaison rendue possible par l'échange des données profitera à tous. Pour ma part, je suis sûr que j'en emporterai plus que je n'y ai apporté et je me propose, comme observateur délégué par l'Ambassade des Etats-Unis et la Bibliothèque du Congrès, de noter soigneusement les propositions constructives qui seront très certainement faites pendant le Congrès.

Je ne vous ai certainement rien appris en constatant que les archivistes de films aux Etats-Unis se sentent souvent impuissants à la tâche vu le rendement toujours croissant de la production cinématographique et c'est parce qu'ils sont conscients de cette disproportion entre leurs moyens actuels et l'immensité de la tâche qu'ils veulent profiter de l'expérience de leurs confrères à l'étranger.

En conclusion, si j'ose exprimer une pensée personnelle, une espèce de credo de la profession, c'est que les archivistes de films de tous les pays sont les dépositaires et gardiens d'un matériel de la plus haute importance, d'un matériel infiniment précieux pour la conservation duquel ils ont non seulement le droit, mais aussi le devoir d'exiger l'appui de leur public et de leur Gouvernement.

ORGANISATIONS AMERICAINES MAINTENANT DES CINEMATHEQUES

Library of Congress, Washington

National Archives, "

Office of Education, "

Department (Ministère) of Agriculture, Washington

" " of National Defense "

" " of State "

(Tous les Ministères ont, pour ainsi dire, leur cinémathèque)

Museum of Modern Art, 11 West 53rd Street, New York 19, N.Y.

George Eastman House, Rochester, N.Y.

Et de nombreuses autres institutions, dont les grandes Universités.